



UNIL | Université de Lausanne



---

<sup>b</sup>  
**UNIVERSITÄT  
BERN**

Philosophisch-historische Fakultät

Historisches Institut

**Weiterbildungsprogramm  
in Archiv-, Bibliotheks- und  
Informationswissenschaft**

## **La Photographie dans les Archives, Bibliothèques et Musées de Suisse. Évaluer pour mieux conserver, indexer et communiquer ? Autour des valeurs et usages de la photographie.**

Alves Nina

[nina.alvesf@gmail.com](mailto:nina.alvesf@gmail.com)

Le numérique a permis de relancer le débat sur la conservation du patrimoine à tous les niveaux. Il a mis les institutions face au défi de la sélection tout en permettant d'envisager l'utopie du tout-conserver. Cette utopie ne saurait être viable car tout garder, c'est noyer l'utilisateur dans le trop-d'information. Si cette information n'est pas accompagnée de métadonnées ou d'inventaires assez développés, elle risque de rester dormante.

Néanmoins, le numérique et internet présentent l'avantage de faire sauter les frontières. Premièrement, la frontière entre l'institution et son utilisateur s'éloigne. Ensuite, les frontières entre les institutions par le biais de catalogues partagés et mis en commun. Internet pourrait-il un siècle plus tard répondre aux projets fous des utopies internationalistes ? Des projets comme la plateforme Europeana semblent déjà y parvenir avec bien du succès.

Les institutions patrimoniales partagent au fond un intérêt commun pour la photographie et souhaitent permettre que demain soit écrite l'histoire de la photographie, comme hier certains ont écrit l'histoire de l'art. Si la majorité de l'information se trouve aujourd'hui sur internet, la plus-value des institutions est leur connaissance du matériel qui compose ses collections. La réponse la plus efficace pour donner accès à l'information passe par internet. Néanmoins, les musées, archives et bibliothèques s'en servent parfois comme la seule porte d'entrée vers leurs collections physiques. L'exemple de la photographie nous prouve qu'il n'y a au fond pas tant de différence dans les manières de traiter les informations que dans les manières d'y donner accès. Internet permet alors avec des moyens proportionnellement limités de donner accès à des informations à un public potentiellement très large. La numérisation ne peut prétendre remplacer les collections physiques malgré le défi de conservation qu'elles posent. La mise en ligne des collections ne peut pas prendre la forme d'une simple base de données mais impose nécessairement un travail éditorial qui décrit le contexte et l'objet physique.

L'appel de l'Unesco à sauvegarder le patrimoine audiovisuel a eu pour conséquence la restauration et la mise en valeur des fonds en danger. Il aura abouti à la création de filières d'études universitaires en histoire de la photographie. Quels autres usages auront pour conséquence une numérisation de fonds photographiques ? Si celle-ci n'est pas pensée dans une démarche archivistique critique, les dommages qui peuvent en découler pourront en évincer les bénéficiaires. La recontextualisation des objets est primordiale ainsi que le dialogue constant

entre le non-écrit et ses sources écrites.

Si la nécessité de créer une institution spécifiquement dédiée à la photographie n'est plus d'actualité en Suisse, l'éparpillement des collections à travers le territoire n'empêche pas les collaborations, recherchées et favorisées par la confédération à travers l'association Memoriv. La photographie dépasse toutes les barrières des langues, elle est complexe dans son interprétation, mais tellement simple d'accès quelque soit la langue parlée par l'utilisateur.

Le problème posé par la conservation de la photographie a souvent été pensé avec celui de l'audiovisuel de manière générale. Il s'inscrit dans des questions plus générales sur la constitution de la mémoire et n'est que rarement pensé de manière isolée. Pourtant, sa complexité et sa richesse en font un objet unique de mémoire, qui ne pose pas du tout les mêmes questions que le film ou le son. Une photographie est muette tant qu'elle n'est pas accompagnée de métadonnées ou d'un commentaire écrit. Les genres photographiques et les techniques sont trop vastes et spécialisés. Le genre de la photographie de presse a réussi à lui seul à interpeller les médias et les politiques. Mais qu'en est-il des autres genres de la photographie ? Qu'advient-il de toute la photographie amateur, des photographies des mouvements sociaux, de la ruralité ?

Des fondations et associations privées se chargent de répondre à ces besoins. Nous pouvons par exemple mentionner à Genève les Archives de la Vie Privée, les Archives Sociales Suisses à Zurich ou les Archives de l'histoire rurale à Berne, qui toutes constituent des collections documentaires sur une thématique, faisant une place à la photographie. Ces associations font sauter les frontières disciplinaires et l'élitisme qui peut parfois ressortir lorsque l'on se définit comme "archiviste", "bibliothécaire" ou "conservateur de musée".

Avec peu de moyens mais de bonnes stratégies, il est possible d'appréhender la masse comme une richesse. Les questions financières sont au cœur du débat, mais ce qui coûte plus cher encore, c'est de conserver des fonds qui ne sont pas inventoriés et qu'il est alors impossible de consulter. Dans le cas de la photographie professionnelle, le fait que les fonds soient souvent structurés permet de rédiger des inventaires rapidement. Pour tout le reste, l'évaluation à l'acquisition doit tenir compte des outils et ressources qui sont à disposition pour rendre accessibles les fonds. Cette évaluation dépend également des politiques de constitution de la mémoire préétablies et doit être pensée en cohérence avec les collections déjà constituées.

Le futur s'écrit déjà sous nos yeux, il passe par des photographies qui sont créées et stockées directement sur internet, sans passer par aucun support de mémoire. Des applications par centaines comme Instagram permettent à des photographes professionnels comme amateurs de publier des photographies et d'être suivis par des millions d'utilisateurs à travers le monde. Grâce à la publicité, Instagram permet à ses usagers de gagner leur vie et il existe en Suisse déjà plusieurs instagrammeurs professionnels. Les quantités astronomiques de données créées sur ces applications sont-elles dignes de constituer une forme de patrimoine ? Qu'est-ce qui est à archiver et qui le fera ? Comme pour la photographie de presse, un débat à l'échelle nationale portera-t-il bientôt sur un nouveau genre photographique nativement en ligne ?

Enfin, puisque l'utilisateur est au cœur de toutes les politiques de collection et de toute politique patrimoniale en général, pourquoi ne pas le laisser participer à ces débats ? Le Centre Georges Pompidou de Paris, par exemple, a initié en 2015 lors de l'ouverture de leur Galerie de photographies un Groupe d'Acquisition pour la Photographie. Ce groupe, composé de membres soumis à une cotisation annuelle, statue sur les propositions d'acquisition tout en menant une action de mécénat. Ces personnes proviennent de milieux très variés et possèdent en commun un intérêt très fort pour la photographie. Si la photographie souffre du désintérêt des décideurs politiques, pourquoi ne pas donner la parole à ceux qui souffrent de le constater ?